

Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale

Lundi 27 octobre 2014

Centre de Conférences Ministériel, Paris

Le Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale s'est réuni le lundi 27 octobre sous la présidence d'Annick Girardin, Secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie. Cette réunion, qui était la deuxième du Conseil depuis sa création, il y a moins d'un an, a été l'occasion de débattre de la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation relative au développement et à la solidarité internationale, mais également de la préparation de la COP 21 et de l'agenda du développement durable. Un point de situation sur l'épidémie du virus Ebola a clôturé la séance.

Annexe : Liste des participants

COMPTE-RENDU DES DEBATS

Annick Girardin, secrétaire d'Etat au développement et à la francophonie, a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil et a indiqué que cette deuxième réunion du Conseil National du développement et de la solidarité internationale s'inscrivait dans le contexte de deux moments forts, d'une part l'agenda du développement durable, d'autre part les négociations sur le climat en préparation de la COP 21. Mme Girardin a rappelé que la mise en œuvre de la loi sur l'orientation et la programmation sur le développement, qui est en cours, ferait l'objet de discussions lors de cette séance. La ministre a également souligné l'importance des débats sur le financement de la politique de développement, rappelant que si l'APD restait le pilier central de cette politique, elle ne pouvait être exclusive d'autres moyens de financements : il fallait donc se positionner sur cette question, notamment dans la perspective de la conférence d'Addis Abeba sur le financement. Enfin, Mme Girardin a rappelé que cette deuxième réunion du Conseil s'inscrivait dans le contexte de l'épidémie du virus EBOLA et qu'à ce titre, le professeur Delfraissy ferait une intervention sur l'état des lieux.

► **Suivi de la loi d'orientation et de programmation relative au développement et à la solidarité internationale :**

La ministre a rappelé que le co-CICID du 20 octobre avait évoqué la mise en place de l'observatoire de l'évaluation prévu dans le rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation, dans la perspective d'associer le CNDSI à la programmation des travaux d'évaluation mis en place par les services d'évaluation de la DG Trésor, du MAEDI et de l'AFD. Comme prévu dans la loi, elle a rappelé que cet observatoire serait composé de 11 membres désignés pour un mandat de trois ans, dont 4 parlementaires désignés par le collège mentionné à l'article 2-1° du décret instituant le CNDSI et 7 autres membres, chacun issu des 7 autres collèges du CNDSI. Mme Girardin a exprimé le souhait que

cet observatoire puisse se réunir début 2015. Elle a ainsi demandé à chaque collègue de désigner son représentant à l'observatoire d'ici au 15 décembre 2015.

Mme Girardin a indiqué que, conformément à la loi d'orientation et de programmation, un projet de rapport bisannuel sur la politique de développement et de solidarité internationale serait transmis aux membres du CND SI dans les prochaines semaines, afin de recueillir leurs observations.

S'agissant de la stratégie multilatérale, la ministre a indiqué qu'il convenait d'affiner les analyses en vue de rendre un document court et opérationnel au premier semestre 2015. A cet effet, elle a précisé que le secrétariat du CND SI proposerait dans les prochaines semaines un calendrier aux membres du Conseil afin de recueillir leur positionnement sur ce sujet.

M. Gautier Mignot, Directeur Général adjoint de la mondialisation, du développement et des partenariats, a rappelé l'importance qu'il y avait à maintenir vivant l'esprit de concertation voulu dans la loi d'orientation et de programmation sur le développement. Il a indiqué qu'avec les services compétents de l'AFD et ceux du Ministère des Finances, la DGM avait travaillé à la mise en œuvre de la loi depuis sa promulgation. A cet égard, le Co-CICID du 3 juillet dernier avait constitué une étape importante.

Parmi les avancées intervenues dans la mise en œuvre de la loi, on pouvait notamment se réjouir de la mise en place du site internet pilote sur la transparence de l'aide au Mali. Cette expérience allait être étendue d'ici la fin de l'année 2014 aux 16 pays prioritaires. Par ailleurs, la réforme du dispositif d'expertise allait déboucher au premier janvier 2015 sur la création de l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale (AFETI). Le délégué interministériel à la coopération technique internationale, appelé à coordonner l'ensemble des chantiers nécessaires à la dissolution des établissements préexistants et à la création de l'Agence, avait déjà été nommé le 17 juillet 2014. M. Mignot a estimé qu'il conviendrait, pour l'avenir, de veiller notamment à l'harmonisation des relations entre l'AFETI et l'AFD.

A la question de **M. Jean-Louis Viéla jus**, Président de Coordination SUD, qui souhaitait savoir si un document relatif au rapport bisannuel sur la politique de développement serait diffusé, M. Mignot a répondu par l'affirmative.

A la question de **M. Francis Charhon**, Directeur Général de la Fondation de France, qui exprimait le souhait que la transparence de l'aide ne concerne pas que les projets mis en place dans le pays mais s'étende également aux flux entrant, la secrétaire d'Etat a fait part de sa volonté d'avoir en effet une vision globale de l'aide.

Mme Andrée Thomas, représentant Force Ouvrière, et **M. Christophe Lefèvre**, représentant la CGE-CGC, ont exprimé le souhait que leurs syndicats soient présents au sein du conseil d'administration de l'AFETI. M. Gautier Mignot leur a répondu qu'à ce jour, le décret relatif à l'Agence n'était pas finalisé mais que le texte prévoyait la présence de personnalités qualifiées à son conseil d'administration, ce qui ouvrait potentiellement la porte à des représentants syndicaux, qui pourraient être également présents au conseil d'administration de l'expertise. Il a ajouté que l'AFETI avait vocation à ne pas fonctionner en vase clos.

A la question de Mme Thomas qui souhaitait savoir à quelle structure administrative serait rattachée l'AFETI, M. Mignot a répondu que l'établissement serait placé sous la double tutelle du Ministère des

Finances et des Comptes Publics et du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International.

M. Christophe Lefèvre a souligné qu'en sus d'être transparente, il était nécessaire que l'APD française soit cohérente avec les aides de l'Union Européenne et en provenance d'autres acteurs mondiaux. La Secrétaire d'Etat lui a assuré que l'Union Européenne rejoignait la France sur la nécessité de travailler en cohérence et en complémentarité, comme cela était le cas dans le cadre de la lutte contre le virus EBOLA. M. Mignot a ajouté qu'une programmation conjointe de l'aide avec nos partenaires européens était d'ores et déjà d'application dans un certain nombre de pays, et que dans les autres était assurée une étroite coordination de cette aide.

Mme Khady Sakho-Niang, Présidente du FORIM, s'est réjouie de la possibilité offerte par la loi d'orientation et de programmation d'utiliser des produits financiers pour le financement de projets dans le pays d'origine des migrants. Mme Sakho-Niang a déploré le manque de visibilité des questions de migrations dans l'agenda post 2015. Enfin, elle a mis en garde l'administration contre la restauration du lien entre la question des migrations et celle de la gestion des frontières, défendue par certains partenaires de l'UE.

M. Pierre Jacquemot, Président du GRET, a salué la création de l'AFETI, tout en signalant qu'une expertise française importante s'était déjà formée, notamment au sein des ONG, dont il fallait tenir compte. Il a mis en garde contre un risque de tentation hégémonique de la part de l'AFETI dans le domaine de l'expertise.

M. Alain Boinet, de Solidarités International, a estimé qu'à l'instar du point sur l'épidémie EBOLA prévu à l'agenda de cette réunion, il serait désormais opportun d'inclure à l'ordre du jour des prochaines séances du CNDSI des situations d'urgences. La secrétaire d'Etat est convenue que cette pratique était souhaitable, et qu'un point sur les situations de crises pourrait être fait à la fin de chaque réunion.

M. Serge Breysse, directeur du plaidoyer à ACF-France, a remercié la Secrétaire d'Etat pour sa volonté de solliciter l'avis des ONG sur le projet de rapport bisannuel. Il a souligné la nécessité de clarifier le cadre dans lequel l'évaluation de la loi d'orientation et de programmation s'appuierait. M. Mignot a rappelé qu'une clause de réexamen était prévue dans la loi dans un délai de 5 ans.

Mme Dominique Potel, d'Equilibres et Populations, a considéré qu'il convenait de prendre en compte les orientations du document d'orientation stratégique du MAEDI dans le suivi de la loi d'orientation et de programmation. La secrétaire d'Etat a rappelé que la cohérence était indispensable s'agissant des stratégies soutenues.

► Définition des objectifs du développement durable et préparation de la conférence Paris Climat 2015 :

La Ministre a estimé que le sommet de New-York sur le climat s'était conclu par des déclarations qui allaient dans le bon sens, y compris celle du Président des Etats-Unis. Elle s'est dite cependant déçue s'agissant de la capitalisation du Fonds Vert, et a rappelé la mobilisation de la France pour obtenir une capitalisation significative, d'au moins 8 milliards de dollars avant Lima. Il fallait maintenant qu'une dynamique plus forte se mette en place en vue de la préparation de Lima puis de la COP 21. Mme Girardin s'est dite satisfaite de la mobilisation des villes et des entreprises sur la question.

Pour ce qui concerne les objectifs du développement durable, Mme Girardin a rappelé que le nombre de 17 objectifs qui était envisagé devait être préservé. A ce stade, les remettre en question ferait courir le risque d'un retour en arrière.

La Ministre a souhaité que les membres du CNDSI s'expriment sur ce sujet, et lui fassent part de leur avis sur l'idée d'organiser un atelier de réflexion qui porterait à la fois sur les objectifs de développement durable et sur le climat. Cet évènement, qui pourrait avoir lieu le 13 février 2015, serait l'occasion d'entendre les propositions des membres du CNDSI sur ces deux thèmes.

M. Raphaël Dang, de la sous-direction de l'environnement et du climat, a souligné le fait que l'agenda du développement durable était un agenda innovant, résultat du travail multi-acteurs mené sur le sujet. Il a indiqué que dans la définition des objectifs du développement durable, la France avait défendu certaines priorités, notamment le genre, la transparence, le climat, la couverture universelle. M. Dang a estimé qu'au final, le résultat obtenu, fruit d'un équilibre très délicat, serait difficile à améliorer, et appelé les organisations de la société civile à se mobiliser pour le défendre. Enfin, il a ajouté que l'agenda sur les objectifs du développement durable devrait être examiné en rapport avec la question des financements.

M. Viélajus s'est dit prêt à se mobiliser en prévision de l'atelier prévu sur les ODD et le climat, et a estimé qu'il serait opportun d'organiser une réunion du CNDSI au terme de l'évènement. Sur cette question, Mme Girardin lui a répondu qu'elle partageait totalement cette vision du déroulé de l'atelier : la tenue du CNDSI en fin de séance permettrait d'acter les résultats obtenus.

M. Bernard Salamand, Président du CRID, a rappelé que son association faisait partie de la Coalition Climat 21, qui regroupe environ 70 organisations très diverses dans la perspective de mobiliser les citoyens pour convaincre les décideurs politiques de prendre des mesures fermes dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. L'un des objectifs de la Coalition pour promouvoir la justice climatique est de montrer que le problème et ses solutions concernent l'ensemble des citoyens. M. Salamand a assuré la ministre que la mobilisation de la société civile sur la question serait importante, mais qu'elle ne serait pas systématiquement favorable aux positions défendues par le gouvernement.

Sur la question de l'agenda du développement durable, M. Salamand a expliqué que le réseau AMCP se satisfaisait des ambitions contenues dans les 17 ODD du groupe de travail ouvert, à condition qu'elles soient considérées comme un plancher et non un plafond. Il a également mis en garde contre une vision trop technocratique des indicateurs qui seraient retenus et a appelé l'attention de la ministre sur le choix à faire entre la croissance et les aspects de régulation et de redistribution.

Il a pour finir déploré la tendance générale à favoriser les grandes entreprises dans les négociations internationales. Il a indiqué que si chercher à réorienter l'investissement privé vers la satisfaction de besoins sociaux était une bonne chose, confier aux multinationales des missions d'intérêt général n'allait pas dans le bon sens. Il a cité des exemples récents d'évolution des multinationales intervenues uniquement à cause de la pression de la société civile.

M. André Viola, président de l'ADF, a dit partager l'enthousiasme des membres du CNDSI à l'égard de la tenue d'un atelier sur les ODD et le climat. Il a ajouté que l'ADF avait souhaité être associé à la définition des ODD, et avait travaillé en collaboration avec CUF et d'autres ONG sur la question de l'inclusivité économique et sociale.

M. Hubert Julien-Laferrrière, Conseiller délégué à la ville de Lyon, a estimé indispensable que dans un monde où les villes deviennent de plus en plus importantes, la question urbaine soit au coeur du développement durable.

En ce sens, il s'associait à la demande de l'organisation mondiale de collectivités territoriales en vue d'un ODD urbain. La prise en compte des enjeux de planification urbaine dans le cadre de l'agenda du développement durable et dans celui des négociations climatiques était essentielle. Le gouvernement français devait porter cette voix. La secrétaire d'Etat a estimé que ce problème rejoignait notamment celui du développement urbain, en particulier en Afrique, et qu'il s'agissait d'un enjeu majeur.

M. Patrick Klugman, adjoint au maire de Paris en charge des affaires internationales et de la francophonie, représentant l'AMGVF, après s'être félicité du fait que le CNDSI jouait parfaitement son rôle d'espace de concertation, a salué la proposition de tenir un atelier sur les ODD et le climat. Il s'est associé aux propos tenus par M. Julien-Laferrrière sur la nécessité de prendre en compte la question urbaine dans les objectifs du développement durable. Enfin, il a rappelé que le rôle des collectivités locales était reconnu dans la lutte contre le changement climatique et que leur mobilisation, aux côtés des acteurs de la société civile, sera indispensable en décembre 2015 lors de la COP21.

Mme Frédérique Lellouche, Chargée de Coopération Internationale à la CFDT, a indiqué partager l'inquiétude que l'ambition du document de l'Open working group avec 17 ODD et cibles associées soit vue au rabais au sortir des négociations intergouvernementales. Elle a appelé à ce que dans le cadre de ces négociations, au sein du Conseil de l'Union et du Parlement européen, la France soit vigilante sur 4 priorités : 1) droits humains (souhait du maintien de l'objectif 16) ; 2) RSE et a, à ce titre, rappelé la demande de la CFDT que la PPL sur le devoir de vigilance des multinationales soit examinée et qu'un lien soit créé entre Plateforme RSE et CNDSI ; 3) gouvernance : le nouveau cadre devrait avoir un caractère contraignant et être accompagné d'un mécanisme de suivi et de contrôle ; 4) climat et transition juste. Mme Lellouche a indiqué que la CFDT accueillait favorablement l'initiative d'une réunion ouverte sur ODD/climat. A cette occasion, elle a rappelé que la CFDT estimait l'implication de tous les acteurs (étatique et non étatiques) nécessaire, et notamment celle des partenaires sociaux. Elle a fait part de la demande de la CFDT que la France soit exemplaire à l'occasion de l'accueil de la COP 21 en procédant à la mesure du coût carbone de cette conférence.

M. Joshen Krimphoff, responsable international de WWF France s'est réjoui que la France ait fait des annonces concrètes sur le fonds vert. Sur la question des objectifs du développement durable, il a considéré que les négociations demeuraient fragiles.

M. Alain Boinet, membre du bureau de Solidarités International, a exprimé le souhait que la question de l'eau soit incluse dans les négociations sur le climat, dans la mesure où selon lui, les deux sujets sont liés (par exemple, s'agissant des conséquences du changement climatique sur les sécheresses). M. Boinet a également exprimé le souhait que la Secrétaire d'Etat puisse participer au 7eme Forum mondial de l'eau, qui se tiendra en Corée en avril 2015, ce à quoi elle a répondu par l'affirmative.

Madame Vahia Tuuhia, déléguée générale de l'association 4D, s'est dite disposée à faire des propositions en vue de l'atelier prévu en 2015. S'agissant de l'agenda des ODD, elle a précisé que son association travaillait sur la question des indicateurs, dans la perspective de les rendre davantage concrets. S'agissant de la préparation de la COP 21, elle a estimé qu'il fallait poursuivre les

discussions en misant davantage sur l'opinion publique, pas seulement la société civile mais également le secteur de l'audio-visuel, notamment les médias.

La ministre a indiqué qu'elle partageait cette idée, marquant qu'il convenait de faire prendre conscience aux Français qu'ils ne sont pas à l'abri des conséquences du changement climatique. A cet égard, la semaine de la solidarité internationale, qui s'ouvrait le 15 novembre prochain, serait l'occasion de faire passer des messages au grand public.

M. Tony Ben Lahoucine, Président du Centraider et représentant les RRMA, a salué l'idée de l'atelier sur les ODD et le climat, et a indiqué que les RRMA travaillaient depuis déjà un certain temps sur un programme 2014/2015 en vue d'évoquer ces questions avec les associations des réseaux régionaux sur l'ensemble du territoire national. Il a ajouté que les RRMA s'efforçaient d'identifier les actions conduites par les organisations de la société civile appartenant au réseau qui pouvaient avoir des effets contreproductifs dans ces deux domaines (ODD et Climat).

La ministre s'est montrée favorable à l'inclusion de la question des indicateurs dans l'ordre du jour de l'évènement de février 2015.

M. Dang a indiqué que la France, contrairement à certains de ses partenaires, soutenait le mécanisme de haut-niveau.

► **Budget 2015 et financement du développement :**

La ministre a rappelé que le montant de l'APD budgétaire de la France serait en baisse de 2.79 % en 2015, tout en précisant que l'apport des financements innovants (taxes sur les transactions financières ou billets d'avion) limiteraient la baisse nette du budget de l'APD de 2,79% à 1,51%. Au final, bien que diminué, ce budget permettra, selon Mme Girardin, de conserver des marges de manœuvre satisfaisantes et de préserver les priorités. Avec une proportion d'APD passant de 0.37 % du RNB en 2014 à 0.42 % en 2015, la France resterait au nombre des plus importants pays donateurs, ce qui lui permettrait de continuer à peser dans les négociations internationales.

Mme Girardin a ajouté qu'au-delà de l'APD stricto-sensu, qui restait le cœur de la politique de développement, il convenait de travailler dans la perspective de mobiliser le secteur privé et de mieux valoriser les ressources de nos partenaires, notamment parce que les besoins de financements mis en avant par les objectifs de développement durable rendaient nécessaire une mobilisation au-delà de l'APD.

M. Anthony Requin, chef du Service des affaires multilatérales et du développement à la Direction Générale du Trésor, a présenté les grandes orientations d'un rapport d'experts sur le financement du développement durable, auquel il a participé lors de sessions de travail à New-York. Ce travail faisait suite à la décision de Rio+20 et a regroupé 30 experts représentatifs des groupes régionaux des Nations-Unies. Il a débuté par une analyse empirique menée par le secrétariat des Nations-Unie. Un jeu de diapositives présentant certains éléments importants du rapport avait été mis sur table.

Le rapport d'experts ne proposait pas un chemin unique mais un éventail de 115 recommandations était établi, les pays étant libres de se saisir de ces options.

On pouvait résumer ce rapport par 7 constats, lesquels constituent une boîte à outils mise à la disposition des gouvernements :

- Les besoins en financements associés au développement durable sont immenses, on peut les estimer à une dizaine de trillions de dollars par an (environ 10 000 milliards).
- Cependant, l'épargne publique et privée et le stock d'actifs atteignent des montants considérables : il suffirait de réorienter une petite fraction seulement de cette masse financière afin de contribuer au financement durable dans des proportions bien plus importantes que l'APD mondiale, par exemple.
- Les subventions aux énergies fossiles contribuent négativement au développement durable, sont coûteuses pour les pays au développement, et sont en outre anti-redistributives d'après une étude du FMI.
- L'APD doit jouer davantage un rôle catalytique dans certains pays : il convient de s'en servir comme effet de levier, par exemple via les partenariats public/privé
- L'APD demeure essentielle dans les PMA. Le financement extérieur de ces économies demeure composé pour une part très substantielle d'APD, alors que les flux privés restent très faibles.
- Mettre en place un environnement propice aux investissements (qualité des institutions, lutte contre la fraude fiscale, etc.) permettrait d'attirer davantage de flux de long terme dans les pays en développement.
- Les flux concessionnels devaient être adaptés au niveau de développement des pays ainsi qu'au secteur d'intervention (allant du don pour le financement des secteurs sociaux dans les PMA, à des prêts peu voire pas concessionnels pour des actions en faveur du développement durables dans les pays en développement les plus riches ; cf. « matrice de concessionalité du rapport »).

M. Luc Lamprière, Directeur Général d'Oxfam France, a déploré la diminution de l'APD prévue pour 2015, et a signalé que la proportion de 0.37 % n'atteint que la moitié de l'objectif de 0.7 % sur lequel la France s'était engagée. M. Lamprière a estimé cette diminution d'autant moins compréhensible que certains de nos partenaires, comme la Grande-Bretagne, ont atteint cette proportion de 0.7 %. Ce phénomène est préoccupant car si cette tendance se confirme, le chiffre de – 20 % sera atteint en fin de quinquennat, ce qui est un mauvais signe envoyé à la communauté internationale.

M. Bernard Pinaud, Délégué Général de CCFD-Terre Solidaire, a déploré l'acceptation de la diminution de l'APD, et du discours tendant à affirmer que l'avenir de l'aide passe désormais par la coopération entre secteur public et secteur privé. Il a estimé que cette tendance posait notamment la question de savoir s'il fallait lier indissolublement le développement à la croissance économique. M. Pinaud a estimé que les discussions seraient difficiles au sein du CNDSI si ses membres n'avaient pas la même vision du développement. D'une part, selon lui, les pays du sud avaient besoin d'actions que le secteur privé ne pouvait développer, comme la structuration des sociétés civiles ou les initiatives en matière de politique agricole. D'autre part, cette tendance invitait l'AFD à privilégier les prêts par rapport aux dons.

M. François Charhon, représentant le comité économique, social et environnemental, a dit comprendre qu'il était difficile pour la ministre de présenter un tel projet de budget. Par ailleurs, il rappelle que le rapport Faber évoquait déjà cette nécessité d'associer secteurs public et privé dans la coopération et a souhaité pouvoir être informé des suites.

M. Jean-René Marsac, député, a admis avoir des interrogations sur le budget actuel et la trajectoire pour les années à venir. Il a appelé l'attention des membres du CNDSI sur la nécessité d'observer des précautions s'agissant des rapports entre secteur public et secteur privé.

M. **Joshen Krimphoff** a adressé ses félicitations à M. Antony Requin pour sa position à l'égard de la nécessaire diminution des subventions aux énergies fossiles, en espérant que la ministre défendrait la même position à l'OCDE sur le financement des centrales à charbon.

M. Julien-Lafferrière a appelé l'attention de la Ministre sur la notion d'APD controversée, rappelant qu'une étude de 2006 avait évalué à 33 % le montant de l'APD controversée. Il a souhaité savoir si le gouvernement avait progressé sur cette question.

M. Viélajus a fait part de son intérêt pour la question des nouveaux financements pour le développement et a souhaité qu'un groupe de travail soit mis en place sur la question, rappelant que les ONG appartenant à Coordination Sud étaient disponibles sur ce point.

M. Pinaud a déploré qu'alors que la transparence était érigée en principe de l'aide, on fasse des promesses qu'on ne respecte pas, et a estimé que la crédibilité de la parole publique était également un principe important.

La ministre a accueilli favorablement la proposition de M. Viélajus en vue de la mise en place d'un groupe de travail sur les financements de l'aide, mais a insisté sur la nécessité qu'il ait lieu avant la réunion prévu d'Addis-Abeba. Elle a admis comprendre les réactions des membres du conseil à l'égard du budget, mais a regretté de ne pas avoir entendu de leur part davantage de propositions, ajoutant que la perspective de nouveaux financements innovants ouvrait de nouvelles possibilités en matière d'aide. Elle a rappelé l'étape importante de l'atelier du 13 février.

► Point sur l'épidémie du virus Ebola

La Secrétaire d'Etat a tout d'abord exprimé ses vifs remerciements à MSF et à la Croix-Rouge pour leur action dans les zones affectées par l'épidémie du virus Ebola. Elle a ensuite présenté aux membres du conseil le **Professeur Jean-François Delfraissy**, directeur de l'ANRS, récemment nommé coordinateur de l'ensemble des opérations internationales et nationales de réponse à l'épidémie d'Ebola, à qui elle a demandé de faire un point de situation.

M. Delfraissy a indiqué que l'on avait affaire avec l'épidémie du virus Ebola à une grande crise sanitaire non contrôlée dans trois pays d'Afrique sub-saharienne. M. Delfraissy a précisé qu'en France, le risque d'épidémie était proche de zéro, mais a admis que les quelques cas possibles demanderaient beaucoup d'efforts, notamment dans le domaine médiatique.

M. Delfraissy a évoqué la mise en place de structures relativement lourdes dans les pays affectés, notamment la création du centre Macenta géré par la Croix-Rouge. Il a estimé que l'on devait à présent s'orienter vers des structures plus légères et ouvertes, associant la société civile à ses actions. Par ailleurs, des centres de formation du personnel soignant allaient être mis en place.

Au niveau de l'état de la recherche, **M. Delfraissy** a indiqué qu'il n'y avait toujours pas de vaccin contre EBOLA mais des traitements expérimentaux. Un nouvel essai thérapeutique allait être lancé en partenariat avec MSF.

Le dispositif de réponse française à la crise comprenait quatre piliers verticaux (Santé, Diplomatie / coopération, Intérieur, Recherche) et deux horizontaux (rapport avec les médias et avec la société civile).

M. Delfraissy a admis que MSF avait joué un rôle majeur dans la crise mais qu'il convenait maintenant d'élargir ce rôle aux sociétés civiles du Sud.

Mme Stéphanie Rivoal, Présidente d'ACF, a souhaité avoir des informations sur l'implication de l'armée dans la crise, et a demandé où en était l'état de la réflexion sur l'impact économique de la crise en Guinée.

Mme Khady Sakho-Niang, Présidente du FORIM, a rappelé que le rôle des diasporas était fondamental dans de telles crises. Il fallait par ailleurs travailler sur les structures sanitaires des pays.

M. Pierre Charhon a déploré un certain retard pris dans le domaine du transfert d'expériences dans la crise Ebola. Il a estimé qu'un retour d'expérience serait indispensable pour se préparer à la prochaine crise sanitaire.

Mme Aurélie Gal-Regniez, directrice exécutive d'Equilibres et Population, a souhaité savoir si la France avait anticipé la possible extension de l'épidémie dans d'autres pays d'Afrique.

Le professeur **Delfraissy** a admis avoir été étonné de l'absence d'épidémie du virus Ebola dans d'autres pays d'Afrique voisins, tout en indiquant s'attendre à des cas en Côte d'Ivoire et au Mali. Il a indiqué rejoindre la proposition de Mme Gal-Regniez sur la nécessité de tirer la leçon des crises. Il a précisé que la réponse à Ebola ne serait pas seulement médicale mais globale et a préconisé la mise en place de centres de dimension plus modeste pour lutter contre l'épidémie. Enfin, le professeur a indiqué qu'un navire de la marine nationale allait quitter la France pour renforcer le dispositif en Guinée.

Mme Girardin a estimé que la France pouvait être fière de son action contre le virus Ebola. Elle a rappelé qu'elle avait été la première Ministre à se rendre sur le terrain, tout en admettant que la France avait pris un peu de retard dans la mise en place de l'aide. Elle a souhaité que d'autres pays partenaires se joignent à l'action entreprise par la France en Guinée.

La deuxième réunion du CNDSI s'est terminée par une présentation de l'association WEB@ASSO. Créée en 2013, cette association a pour vocation d'accompagner les ONG dans leur création de sites Web.